



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-296

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
D186- 550 rue Verte
du 21 juillet au 20 août 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 30 juin 2025 de Monsieur Gaël HALLAF pour SADE CGTH CT de Sallaumines,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de branchement GAZ situés D186-550 rue Verte à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH CT de Sallaumines, 300 rue du 1^{er} mai à SALLUMINES (62430) à partir du 21 juillet jusqu'au 20 août 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés D186-550, rue Verte à ISBERGUES, à partir du 21 juillet jusqu'au 20 août 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores, et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SADE CGTH Agence Artois/ Lens, chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-296

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **08 JUIL. 2025**

Le Maire,

Publié le 16 JUIL. 2025

David THELLIER